

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 17 mars 2008, à 20h00, à la MRC de la Jacques-Cartier, au 60 rue St-Patrick, Shannon (Québec).

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Monsieur Jocelyn Boivin, Maire suppléant  
Monsieur Guy Jacob, conseiller  
Monsieur Claude Lessard, conseiller  
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**ABSENCES MOTIVÉES:** Monsieur O'Donnell Bédard, Maire  
Monsieur Jacques Coulombe, conseiller  
Monsieur Michel Croteau, conseiller

### **Ouverture de la séance**

Le Maire suppléant, monsieur Jocelyn Boivin, déclare cette séance ouverte.

### **7716- Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 17 mars 2008, en y ajoutant cependant le point suivant:

- Demande de dérogation mineure pour le 662, Chemin Thomas Maher.

### **7717 - Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 18 février 2008**

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 18 février 2008, après y avoir apporté quelques corrections soit:

- Au point 7708, 1<sup>er</sup> paragraphe, 4<sup>ème</sup> ligne, remplacer le mot "également" par "exceptionnellement";
- Au 2<sup>ème</sup> paragraphe, 2<sup>ème</sup> ligne, enlever les mots "la gestion d'une patrouille nautique" et remplacer par "l'engagement", pour que le texte soit: "... il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'engagement d'un gardien à la rampe de mise à l'eau ...."

Au point 7714, dernier paragraphe, dernière ligne, remplacer les mots "prend acte du rapport" par "adopte le rapport".

#### **7718 – Acceptation des listes et rapports mensuels**

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de février 2008;
- Réconciliation bancaire au 29 février 2008;
- Rapports budgétaires pour le mois de février 2008;

#### **7719 – Certificats de crédits disponibles**

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2008-049 à 2008-070 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

#### **7720 - Rapport de l'inspecteur**

Monsieur Denis Bourgault dépose son rapport pour le mois de février 2008. Aucun permis n'a été émis en février. Il mentionne qu'il continue à faire l'inventaire de tous les dossiers et s'occupe également de la préparation des inspections des fosses septiques douteuses. Il doit rencontrer un employé de Génivar le 1<sup>er</sup> avril et également un monsieur Vézina qui doit venir au bureau la semaine prochaine. Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de février 2008.

#### **7721 – Patrouille nautique 2008**

Madame Viviers remet aux membres du Conseil copie des lettres et des ententes qui ont été transmises aux différents intervenants soit l'Agence de sécurité McKinnon, Bourque Marine et Ville de Fossambault-sur-le-Lac. Dès que nous aurons des développements relativement à ces intervenants, la directrice générale les soumettra aux membres du Conseil.

**7722 – Avis de motion du règlement 08-199 concernant les tarifs des permis et certificats**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Jacques Tessier qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté concernant les tarifs des permis et certificats émis sur le territoire de la municipalité.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

**7723 – Adoption du règlement 08-198 concernant la circulation, le stationnement et le remorquage**

Après discussion sur les différentes clauses dudit projet de règlement, l'adoption est reportée à une prochaine séance du conseil afin de permettre à la secrétaire-trésorière de faire quelques modifications au projet soumis.

**7724 – Demande de dérogation mineure pour le 118, Chemin Thomas Maher**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant la propriété sise au 118, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph en permettant la construction d'une nouvelle résidence à 5 mètres d'un cours d'eau plutôt que 10 mètres, tel que requis par les dispositions de l'article 17.2.2 de la *Politique de protection des rives et du littoral*.

Ce Conseil autorise par conséquent la secrétaire-trésorière à émettre un certificat de conformité relativement à cette demande.

**7725 – Nomination du vérificateur.**

Il est proposé par Monsieur Guy Jacob, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil nomme la firme Beaudet, Fontaine Associés, pour effectuer les vérifications des livres de la municipalité au 31 décembre 2007 et également pour l'année 2008.

**7726 – Reconduction du mandat d'un membre du Conseil**

CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'article 317 de la *Loi sur les élections et référendums*, le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux

séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste;

CONSIDÉRANT QUE le Conseiller Michel Croteau n'a pu assister aux trois dernières séances du conseil dû à un motif sérieux et hors de son contrôle qui ne causait aucun préjudice aux citoyens de son quartier;

CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'article 317, alinéa 3 de la *Loi sur les élections et référendums*, le conseil peut décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ou, selon le cas, du district électoral;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES TESSIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR GUY JACOB ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE DÉCRÉTER QUE le défaut de Monsieur Michel Croteau d'assister aux séances du conseil depuis 90 jours consécutifs n'entraîne pas la fin de son mandat et il est en conséquence reconduit jusqu'à son retour.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Jacques Tessier, qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté concernant la circulation, le stationnement et le remorquage des véhicules sur le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

#### **7727 – Rapport de la directrice générale**

**Vignettes pour les bateaux.** Madame Viviers soumet aux membres du conseil les épreuves concernant les vignettes qui seront distribuées aux résidents (fond blanc avec lettrage bleu) ainsi que pour les visiteurs (fond jaune avec lettrage bleu). Ces vignettes seront numérotées de 0001 à 0799 pour les résidents et de 0800 à 1000 pour les visiteurs.

**Demande de reconduction de la division du territoire en districts électoraux de la Ville de Lac-Saint-Joseph.** Madame Viviers confirme que la Commission de la représentation électorale du Québec a accepté la demande de reconduction de la division en districts électoraux. Elle devra donc publier l'avis requis en vertu des dispositions de l'article 40.3 de la *Loi sur les élections et les référendums*.

**Demande de collaboration de Ville de Fossambault-sur-le-Lac.** Madame Vivian Viviers informe les membres du conseil que Ville de Fossambault-sur-le-Lac n'a plus d'inspecteur municipal, celui-ci ayant quitté son poste vendredi dernier. Le Maire Guy Maranda a communiqué avec cette dernière pour demander une collaboration de notre inspecteur municipal à raison d'une journée par semaine jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un remplaçant.

Après discussion et acceptation de Monsieur Denis Bourgault, il est convenu que ce dernier ira travailler à Ville de Fossambault-sur-le-Lac le jeudi de chaque semaine, au tarif horaire de 30,00 \$ du 20 mars 2008 au 15 mai 2008 si nécessaire. Madame Viviers facturera Ville de Fossambault-sur-le-Lac sur une base mensuelle.

**Règlement du dossier concernant les évaluations avec Groupe Altus.** Après de nombreux mois de pourparlers avec Monsieur Robert Dorion concernant des permis qui avaient été oubliés sur une période d'environ six mois en 2004, Madame Viviers mentionne qu'une entente a été conclue avec ce dernier qui accepte de rembourser la moitié des taxes qui n'ont pu être perçues suite à cette omission. Il faut se rappeler qu'à cette époque, le suivi des demandes de permis était fait par Ville de Fossambault-sur-le-Lac et que nous n'avions pas de preuve que ces documents avaient été transmis. Cependant, Monsieur Dorion a admis avoir une part de responsabilité concernant ce suivi et a accepté d'en défrayer une partie soit environ 1800,00 \$. Nous devrions recevoir un chèque dans les prochains jours.

**Service internet haute vitesse.** Madame Viviers fait lecture d'une lettre de la ministre Nathalie Normandeau concernant notre demande de service internet haute vitesse. Elle mentionne que des fonds ont été débloqués pour étendre ce service à toutes les municipalités des territoires ruraux et qu'un groupe de travail sur *Le branchement aux réseaux de télécommunications* est en place. Nous devrions avoir des développements dans ce dossier.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le rapport de la directrice générale.

#### **7728 – Demande de dérogation mineure pour le 662, Chemin Thomas Maher.**

Monsieur Denis Bourgault présente aux membres du conseil une demande de dérogation mineure concernant la propriété du 662, Chemin Thomas Maher. Il s'agit d'une galerie dont environ 50 p.c. déborde dans la bande de protection riveraine. Cette demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme qui recommande de ne pas l'accorder puisque c'est contraire à la *Politique de protection des rives et du littoral* et

que de plus, il est possible de faire la descente ailleurs sans affecter la bande riveraine.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité de refuser la demande de dérogation mineure pour les raisons exposées.

**7729 - Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h35.

---

**Vivian Viviers**  
**Secrétaire-trésorière**

---

**Jocelyn Boivin**  
**Maire suppléant**